

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

5273 - Qu'est-ce qui est prioritaire : l'instauration du califat ou l'enseignement de la religion ?

question

Quelles sont les choses qui devraient constituer nos priorités actuelles en l'absence d'un calife ? Devons-nous enseigner l'Islam aux gens d'abord avant l'instauration de l'Etat islamique ou instaurer cet état d'abord ou faire les deux en même temps ? Quelle est l'opinion de la majorité des ulémas sur cette affaire ? Quelle est l'opinion la plus exacte ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce qui est demandé à tout musulman c'est d'observer la religion d'Allah le Très Haut dans la mesure du possible. L'imamat (le califat) a pour finalité de faire observer la religion d'Allah le Très Haut. Que l'on ne croit pas que l'absence d'un imam (calife) d'un pays signifie le laisser-aller, l'abandon de la religion et son inobservance totale. Il existe parmi nos contemporains des égarés qui prônent l'abandon de l'observance de toutes les pratiques de la religion jusqu'à la désignation d'un calife des musulmans et l'instauration d'un Etat islamique. Ceci fait partie des pires formes d'aberration et son application entraînerait l'abandon de la prière du vendredi et de la célébration des prières collectives et de l'organisation du pèlerinage et du djihad. De sorte que la zakat ne serait plus collectée et ni la prière de demande de pluie ni celle des Deux Fêtes musulmanes ne seraient plus célébrées et des imams ne seraient plus désignés pour les mosquées ni des muezzins etc. D'où arrêt et annulation des lois et règlements de la religion. Qu'est-ce que les partisans de cette idée vont faire de ces propos du Très Haut : **Craignez Allah dans la mesure du possible** . Que vont-ils faire des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Si je vous donne un ordre, appliquez-le dans la mesure du possible** .

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Il faut prendre soin des affaires de la religion en commençant par la plus importante. Commencez d'abord par apprendre la foi en l'unicité puis le droit puis les modalités des pratiques caractéristiques de l'Islam et les autres devoirs. Il est évident que le plus important réside là. En plus, l'on doit faire tout ce que l'on peut.

L'Etat de l'Islam ne pourrait être instauré avant la maîtrise de la législation musulmane et la consolidation de la pratique de la foi en l'unicité d'Allah et le rejet du shirk conformément aux propos du Transcendant. Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M' adorent et ne M' associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers. (Coran, 24 :55).

Le Messager d'Allah resta 13 années à La Mecque pour appeler les gens à Allah, leur apprendre la foi, et leur lire la révélation. Ce faisant, il discutait avec les infidèles de la meilleure manière et supportait leur nuisance tout en observant la prière et les autres pratiques cultuelles instaurées à l'époque. Il n'avait pas abandonné l'enseignement de la religion en dépit du fait que l'État de l'Islam n'était pas alors né... Et puis comment l'État de l'Islam pourrait-il exister en l'absence d'un fondement dogmatique et d'une société musulmane dont les membres seraient éduqués selon l'Islam qu'ils apprendraient et pratiquaient ? A dit vrai celui qui a dit : **Instaurez l'état islamique en vous-mêmes, il vous sera possible de l'installer sur terre.** Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.